

CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Le problème des chenilles processionnaires du chêne est un sujet sanitaire de Santé Publique qui dépasse largement le territoire du ban communal de la Ville de Guénange et les frontières de l'hexagone. (La situation est aussi critique en Hollande)

Le courriel de l'ARS adressé très largement à Mesdames et Messieurs les maires et présidents d'EPCI de Moselle en est la parfaite illustration.

La Ville de Guénange a tout mis en œuvre, sollicité l'ensemble des partenaires institutionnels, tenu de nombreuses réunions de travail, opéré de multiples communications envers sa population... le tout ayant abouti à une expérimentation nationale sur la chenille processionnaire du chêne.

- **Juillet 2018:** Demande de dérogation temporaire à l'interdiction d'épandage par voie aérienne du FORAY 48B pour avril - mai 2019 dans la « forêt communale de Guénange » adressée aux services de l'Etat,
- **Septembre 2018:** Demande de dérogation pour abattage d'arbres adressée aux services de l'Etat,
- **Janvier 2019:** La ville relance l'ARS Grand Est, le Préfet et l'ONF, Prise de contact de l'INRA auprès de la Ville de Guénange qui nous propose une expérimentation nationale,
- **Mars 2019:** Validation par les services de l'Etat d'une expérimentation nationale la 1ère quinzaine de mai 2019 avec la participation de l'INRA et d'une société spécialisée agréée. (pulvérisation par drones du FORAY ES).

Le bilan de cette expérimentation – retraçant les divers points concernant les chenilles processionnaires (les différents cycles de vie, choix de la période et stratégie de dépose du biocide, rappel biologique, présentation du produit utilisé, données recueillies et leur enregistrement) – a confirmé l'efficacité du produit utilisé pour cette expérimentation « FORAY ES » au vu des résultats collectés: **aucuns nids trouvés sur la zone traitée.**

Pour l'année 2020, la Ville de Guénange compte réitérer l'expérimentation avec l'INRA pour compléter et concrétiser l'action 2019. Une première réunion de travail se tiendra en septembre.

Les homologations qui suivront cette expérimentation devront permettre de trouver des solutions préventives pérennes pour éradiquer le problème des chenilles processionnaires du Chêne en régulant la population de ces dernières dans le massif forestier.

Si dans la presse régionale ont rappelle le travail de l'INRA celui-ci n'est pas gratuit. Même si la santé n'a pas de prix, la ville a dépensé près de 100 000 € en diverses solutions pour contenir l'invasion des chenilles et que la forêt de Guénange n'est pas entièrement communale, notamment la lisière bordant la rue du Bois.